

AFFAIRE N° 14/12. - Cession à la Commune d'une portion de terrain par le Docteur LOVISY, pour l'aménagement du CHEMIN LORY.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'aménagement du Chemin Lory les Hauts a nécessité l'utilisation d'une superficie de 2 000 m<sup>2</sup> environ, appartenant au Docteur LOVISY.

Ce dernier a consenti à céder gratuitement ces 2 000 m<sup>2</sup>.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'entériner l'acceptation de ces 2 000 m<sup>2</sup>.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*M.*  
Saint-Jeans, le 13 décembre 1978  
Pour le Maire  
Le Secrétaire Général  
Signé : B. Rasset  
Pour copie certifiée conforme  
Le Directeur des Affaires Financières  
R. Sureau